

# DOSSIER DE PRESSE 2018



# SOMMAIRE

L'ASSOCIATION EN BREF.....	2
LE MOT DE LA PRESIDENTE - ORGANISATION.....	3
PREVENTION PRECOCE.....	4
PREVENTION DE LA MALTRAITANCE.....	5
PRISE EN CHARGE DE LA MALTRAITANCE.....	6
NOS ACTIONS INTERNATIONALES.....	7
RIGUEUR ET TRANSPARENCE.....	8
NOS PARTENAIRES.....	9
ILS NOUS SOUTIENNENT.....	10
CONTACTS.....	11

# L'ASSOCIATION EN BREF

*Faire respecter le droit des enfants, de la prévention à la lutte contre toute forme de violence*

Depuis plus de 40 ans, Enfance et Partage, association reconnue d'utilité publique, agit pour que chaque enfant soit protégé par sa famille et par la société afin de préserver son devenir d'adulte... Elle lutte contre toutes les formes de violences, physiques, psychologiques ou sexuelles.

## **La maltraitance ne diminue pas**

En France, de nombreux enfants sont victimes de maltraitance. On estime à près de 100 000 le nombre d'enfants en danger dans le pays, tandis que trop d'entre eux meurent encore de sévices corporels tous les ans. **1/4 des adultes** déclarent avoir subi des violences physiques dans leur enfance, tandis que **1 femme sur 5 et 1 homme sur 13** disent avoir subi des violences sexuelles dans leur enfance.

En agissant au plus près des victimes tout au long de ces années, nous avons pu mesurer la nécessité et l'urgence d'intervenir le plus en amont possible. C'est la raison pour laquelle Enfance et Partage **accroît sa dynamique de prévention** vis-à-vis des parents, des adultes et des professionnels.

## **La maltraitance n'est pas une fatalité !**

Nous sommes plus que jamais mobilisés avec un engagement reposant sur deux axes complémentaires et indissociables, **la prévention et la lutte contre toute forme de violence...** Notre action s'inscrit dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.) ratifiée par la France en 1990. Nous assurons nos missions avec l'appui de **20 comités locaux, 280 bénévoles**, d'une dizaine de salariés (psychologues, juriste, puéricultrice) et d'un réseau de **65 professionnels** (avocats, psychologues).

## **Enfance et Partage, c'est...**

- Une association créée il y a plus de 40 ans
- Reconnue d'utilité publique depuis 2010
- Bénéficiant d'une représentation nationale (20 comités locaux)
- Environ 1 000 appels par an au numéro vert
- Une association engagée actuellement dans 55 procédures judiciaires en tant que partie civile
- Plus de 10 800 élèves rencontrés par an pour la prévention de la maltraitance

*"Soutenir les parents par la valorisation de leurs compétences.  
Défendre les enfants malmenés ou maltraités.  
Tel est notre engagement."*

# LE MOT DE LA PRESIDENTE

Depuis plus de 40 ans, Enfance et Partage se mobilise contre la maltraitance et pour la protection de l'enfant.

Face à un phénomène qui ne diminue pas et fait souvent l'objet de tristes actualités, elle assure ses missions avec détermination et conviction.

Dans l'esprit pionnier qui l'anime depuis sa création avec le lancement, en 1988, du **premier numéro vert** anonyme et gratuit pour le signalement d'enfants en danger, elle poursuit sa réflexion pour renforcer la pertinence de son action.

L'association propose un soutien à la parentalité et à la coparentalité et travaille pour que l'enfant ne devienne pas l'enjeu d'un conflit parental et que de "malmené" il ne devienne pas "maltraité".

2018 verra l'intensification de nos nouvelles initiatives, en particulier notre travail en amont de la maltraitance par la prévention auprès des enfants et des professionnels concernés.

Un projet qui ne pourrait aboutir sans les bénévoles qui nous soutiennent au siège et dans les comités locaux de l'association.

Dans le pays des droits de l'homme, il est inadmissible que ceux des enfants soient bafoués.

Unissons-nous pour les faire respecter.

*Je vous remercie chaleureusement de l'intérêt que vous portez à notre association.*

**Marie-Pierre Colombel**

## NOTRE ORGANISATION

Notre association est gérée par un conseil d'administration. Ce conseil est élu par les bénévoles pour deux ans au moment de l'assemblée générale en juin. Il élit lui-même un bureau exécutif (Président, Trésorier, Secrétaire Général) en charge de tous les bénévoles et des salariés.

### **Le conseil d'administration**

**Présidente** : Marie-Pierre Colombel

**Secrétaire Générale** : Pierrelune Betrancourt

**Trésorier** : Patrick Durand

**Administrateurs** : Thérèse Ferrier-Magne, Claudine Jeudy, Béatrice Bailly, Janine

### **Le siège**

Il est composé de 10 salariées : juriste, secrétaire administrative, responsable de la communication, responsable mécénat, psychologues, comptable, responsable du service Allo Parents Bébé.

### **Les comités locaux**

Ils sont au nombre de 20 et comptent 280 bénévoles. Ils forment une véritable chaîne de solidarité dans toute la France et sont un relais indispensable à nos actions

Bernaud, Monique Giraud, Catherine Ollivier

# PREVENTION PRECOCE

*Valoriser et renforcer les compétences parentales  
le soutien à la parentalité et à la coparentalité.*

Etre parent n'est pas toujours simple. Protéger les enfants c'est prendre en charge le contexte familial dans lequel ils évoluent et grandissent. Agir auprès des parents est à la fois une évidence et une nécessité.



Crée en 2008, **Allo Parents Bébé** est le premier numéro vert national **anonyme et gratuit** de soutien à la parentalité, géré par des professionnels de la petite enfance (psychologues, puéricultrice). Leur mission consiste à écouter, soutenir et orienter les parents et/ou futurs parents rencontrant des questionnements ou des difficultés dès la grossesse et jusqu'aux trois ans de l'enfant.

Depuis son ouverture, cette ligne téléphonique a traité plus de 30 000 appels.



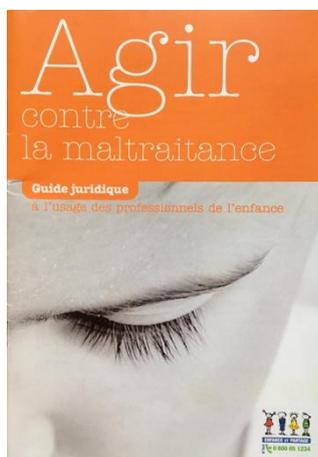
# PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

*Sensibiliser, éduquer, former*

**Sensibilisation en milieu scolaire**, information sur les droits de l'enfant avec le jeu : « **En route vers mes droits** ». Destiné aux élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>) et à leurs enseignants, il reprend 9 droits fondamentaux extraits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. **Prévention des risques** : sensibilisation aux risques et éducation à l'autoprotection des enfants de la maternelle au lycée.



*Enfance et Partage est agréée par le ministère de l'Education nationale en tant qu'organisme complémentaire de l'enseignement public.*



- **Sensibilisation des adultes**

Par des campagnes grand public d'information sur la maltraitance : films TV, annonces presse, affichage, expérience digitale.

- **Sensibilisation et formation des professionnels de l'enfance**

Par des sessions destinées aux enseignants, assistantes maternelles, infirmières scolaires, éducateurs, médecins, gendarmes...

Nos interventions s'articulent autour de deux axes :

- **La prévention précoce** par la valorisation et le renforcement des compétences parentales.
- **La protection de l'enfance** par un cursus d'actions contre la maltraitance. Nous intervenons à l'aide de l'outil PRESA (Prévenir Repérer Ecouter Signaler Agir).

Nous avons conçu un guide juridique à l'usage des professionnels de l'enfance, "**Agir contre la maltraitance**", pour les aider à identifier les différents types de maltraitance ainsi que les signaux d'alerte, les aider à déterminer à quel moment ils doivent agir... Il informe sur les circuits administratifs et judiciaires, les niveaux et outils d'intervention et de signalement.

# PRISE EN CHARGE DE LA MALTRAITANCE

## *Accompagner les victimes et leurs familles*

Les missions d'accompagnement de l'association s'articulent autour de l'**écoute**, du **conseil** et du **soutien** des enfants victimes et de leur famille par des actions adaptées.



- **Appel au Numéro Vert 0800 05 1234** : accueil, écoute, soutien, conseils anonymes et gratuits, orientation pour les enfants victimes de maltraitance et leur famille

- **Accompagnement social et juridique** des enfants et de leur famille : suivi de dossiers et conseils juridiques.

Enfance et Partage peut se constituer **partie civile** lors de procès : l'association défend les intérêts des victimes et de leur famille et participe à faire entendre leur parole, avec l'appui de 50 avocats spécialisés dans les droits de l'enfant.

Elle peut **transmettre des informations préoccupantes** aux autorités compétentes et être nommée **administrateur ad hoc** pour représenter et accompagner juridiquement et humainement le mineur victime tout au long de la procédure pénale ou civile.

- **Accompagnement psychologique des mineurs victimes** afin de leur permettre de surmonter le traumatisme et favoriser leur reconstruction. L'association peut prendre en charge un suivi psychothérapeutique de manière rapide, en lien avec son réseau de 30 psychologues cliniciens.

### **Quelques chiffres...**

En 2017, **126 dossiers** ont été ouverts par les écoutants du numéro vert. Selon la situation, ils ont entraîné l'envoi d'une information préoccupante au conseil départemental, un signalement au parquet dans les cas les plus graves ou un accompagnement des familles. La juriste de l'association a ainsi assuré **390 entretiens et rendez-vous** pour le suivi des victimes et de leurs familles. **Enfance et Partage** est engagée aujourd'hui dans 55 procédures judiciaires en qualité de partie civile. Elle a été désignée administrateur ad hoc dans 57 procédures judiciaires et ce pour défendre et représenter les intérêts de 80 enfants.

# NOS ACTIONS INTERNATIONALES

*Enfance et Partage participe depuis sa création à des programmes d'aide à l'enfance dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique.*

Nous concentrons prioritairement nos efforts sur l'éducation et la scolarisation, en accord avec le Droit à l'éducation, l'un des articles fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Nous intervenons en Inde, au Sénégal et à Madagascar.

- **En Inde**, la question de l'accès à l'éducation demeure très problématique. Enfance et Partage soutient depuis 2007 des actions éducatives aux côtés de son partenaire DEVA Europe et des acteurs locaux de la DISCC (DEVA International Society for Child Care).

- **Au Sénégal**, la moitié des 12 millions d'habitants vit en dessous du seuil de pauvreté. On estime que 70 000 enfants sont mobiles et s'adonnent à la mendicité. Depuis 2008, Enfance et Partage agit dans la ville de M'Bour et sa région, au sud-est de Dakar, pour venir en aide à ces enfants.

L'association agit avec son partenaire Natangué Sénégal.

- **A Madagascar**, près d'un enfant sur deux souffre de malnutrition chronique et la moitié de la population des plus de 15 ans est analphabète. Enfance et Partage soutient des projets depuis plus de 20 ans dans la région de Tananarive.

A travers son comité de Haute-Garonne, l'association soutient le Centre de Développement d'Andohatapenaka (CDA) dans des projets visant à développer le secteur éducatif, médical, social et économique dans ce quartier où le taux d'endettement des familles dépasse 60 %. Notre comité apporte son aide au programme de scolarisation et soutient la cantine gratuite pour les enfants.



# RIGUEUR ET TRANSPARENCE

*Sans l'élan de générosité du public qui s'est manifesté depuis la création de notre association, sans l'aide de nos mécènes, nous ne pourrions assurer notre mission.*

## Nos ressources :

Elles s'élevaient en en 2016, à 2 149 424 euros. D'où proviennent-elles ?

En premier lieu de la générosité du public, à hauteur de 84 % (sous forme essentiellement de dons 27 % et de legs de particuliers 57 %)

Le mécénat d'entreprise représente 16 % de nos ressources

Les subventions obtenues s'élèvent à 10 % (dont 6 % pour la formation de nos bénévoles).

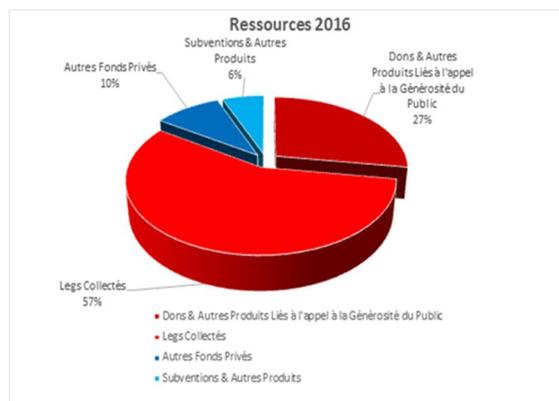
Ces montants témoignent de la reconnaissance par les donateurs et les entreprises de la justesse de notre action en faveur de l'enfance. La contrepartie de cette confiance, c'est la rigueur permanente dans la collecte et la gestion de ces ressources. C'est ainsi que, conformément à la réglementation, nos comptes sont certifiés annuellement par le cabinet de commissaires aux comptes Deloitte

## A quoi ont servi nos ressources ?

64 % des emplois ont été affectés à nos missions sociales en France et à l'étranger.

Les frais de recherche de fonds représentent 23 % et les frais de fonctionnement 13 % du total des emplois de l'exercice 2016.

Les arbitrages d'affectation visent à être le plus en adéquation possible avec les attentes sociétales tant pour la prévention que pour la lutte contre la maltraitance.



# NOS PARTENAIRES

*Par leur engagement et leur soutien financier, nos mécènes sont des acteurs essentiels dans la réalisation de nos missions...*



# NOS MECENATS DE COMPETENCES



# ILS NOUS SOUTIENNENT



Anne Décis Marraine  
ALLO PARENT BÉBÉ



Alexandra Kazan Ambassadrice  
d'ENFANCE ET PARTAGE



Olivier Sitruck Ambassadeur  
d'ENFANCE ET PARTAGE



Anne Richard Ambassadrice  
d'ENFANCE ET PARTAGE



Dominique Guillo  
Ambassadeur d'ENFANCE ET  
PARTAGE

## **40 ANS D'ENFANCE ET PARTAGE**

*Une quarantaine de personnalités nous soutiennent et posent devant l'objectif du photographe  
Gérard Harten.  
Parmi celles-ci*



Joey Star



Richard Berry



Chantal Thomas



Patrice Lecompte



Patrice Bouchitey

# CONTACTS

**Présidente** : Marie-Pierre Colombel  
[mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org](mailto:mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org)

**Responsable de la communication** : Valérie-Maud Camus  
[valerie-maud.camus@enfance-et-partage.org](mailto:valerie-maud.camus@enfance-et-partage.org)

Tél : 01 55 25 65 63

M : 06 14 79 31 58

**Enfance et Partage** :



**Enfance et Partage**  
**Association reconnue d'utilité publique**  
96 rue Orfila, 75020 Paris  
Tél : 01 55 25 65 65  
<http://www.enfance-et-partage.org>